

Les résultats économiques 2018 des exploitations agricoles du réseau d'information comptable agricole (RICA) de la région Occitanie

Définitions

Le **résultat courant avant impôts par actif non salarié (RCAI/UTANS)** est le principal indicateur de revenu de l'activité des entreprises agricoles utilisé depuis de nombreuses années. Il est calculé à partir du résultat courant avant impôts (RCAI) rapporté au nombre d'unité de travail annuel non salarié de l'exploitation.

Le résultat courant avant impôts mesure la somme dont dispose le chef d'exploitation (et associé(s)-exploitant(s)) pour rémunérer le travail des actifs non salariés et les capitaux investis. Il doit aussi permettre de régler les charges sociales de la main-d'œuvre non salariée (chef d'exploitation, collaborateur(s), aide(s) familial(ux) et associé(s)). Il est obtenu par différence entre les produits courants (somme de la production de l'exercice (nette des achats d'animaux), des subventions d'exploitation, et des produits divers non exceptionnels (rabais, remises et ristournes obtenus, indemnités d'assurance, remboursement forfaitaire de TVA, autres produits de gestion courante, produits financiers, transferts de charges) et les charges courantes (somme des charges d'exploitation et des charges financières).

L'**excédent brut d'exploitation (EBE)** correspond au flux de ressources généré, au cours de l'exercice, par la gestion courante de l'exploitation (ou de l'entreprise) sans tenir compte de sa politique d'investissements (amortissements) et de sa gestion financière (frais financiers). Il est calculé par différence entre la valeur de la production de l'exercice, augmentée des subventions d'exploitation et des indemnités d'assurance, et celle des consommations intermédiaires, des fermages, des primes d'assurances, des impôts et taxes, et des charges de personnel. Dans la définition de l'EBE retenue par le RICA, les charges sociales de l'exploitant ne sont pas déduites pour le calcul de ce solde intermédiaire de gestion.

Le **solde disponible** est égal à l'excédent brut d'exploitation auquel il est soustrait les remboursements d'emprunts à long et moyen terme, les charges financières et les cotisations sociales de l'exploitant. Il permet de rémunérer le ou les exploitants non salariés et de développer l'exploitation en investissant.

Les **subventions d'exploitations** sont les sommes accordées à l'entreprise à titre gratuit par l'Union européenne, l'État, certaines collectivités publiques, ou éventuellement d'autres tiers, pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits normaux ou de faire face à certaines charges normales de l'exercice.

La **trésorerie nette** est l'excédent de liquidités détenues par l'entreprise par rapport aux dettes financières à court terme. C'est un indicateur de santé financière d'une entreprise.

La **décapitalisation** d'une entreprise correspond à la diminution de sa valeur patrimoniale.

La situation de décapitalisation est caractérisée par un montant d'investissement corporel net négatif. L'investissement corporel net étant la différence entre l'investissement corporel brut et la dotation aux amortissements.

Pour plus de définitions :

Les résultats économiques 2014 des exploitations agricoles du réseau d'information comptable agricole en Occitanie, pages 28 à 29

RICA FRANCE Tableaux standards 2018, pages 66 à 69